

PROJET PEDAGOGIQUE CLUB ADOS

5 place de la république

66600 VINGRAU

06.85.94.96.80

centredeloisirs66600vingrau@gmail.com

SOMMAIRE

1.	Présentation de la structure	p.3
	a. Environnement	
2.	Le public visé	p.3
	a. Caractéristiques de la tranche d'âge	
	b. Caractéristiques du public	
3.	Les objectifs	p.4-6
	a. Les objectifs généraux	
	b. Les activités	
4.	Les moyens	p.6-7
	a. Humains	
	b. Matériels	
	c. Financiers	
	d. Les partenariats	
5.	Fonctionnement de la structure	p.8
6.	La communication	p.8-9
	a. La réunion ados / animateurs	
	b. Les relations	
7.	L'accueil d'un jeune en situation de handicap	p.9
	a. Les moyens	

1. Présentation de la structure

a. Environnement

Champs d'action de l'accueil

La structure est située dans les Pyrénées-Orientales et plus précisément sur la commune de Vingrau (village de 700 habitants) Il se trouve à 25 min de Perpignan (ville de 117419 habitants depuis 2010.)

Caractéristiques

La Mairie a pour vocation principale d'organiser des loisirs et des vacances ouvertes à tous qui reposent sur des actions éducatives en complément de l'école. Une mutualisation s'est faite avec la Mairie de Tautavel. De nombreuses associations dynamisent la commune (sportives, culturelles, ...).

La structure

Le club ados se situe au sein des locaux de la mairie. Il donne accès à la cour de l'école. On y trouve 2 pièces, l'une d'entre elles est équipée d'une cuisine. L'espace à été aménagé par les jeunes (peinture, décoration, réflexion de l'aménagement).

Même si beaucoup de familles verront, avant tout, le Club Ados comme un moyen de prise en charge des jeunes durant les vacances, il est important de garder à l'esprit qu'organiser un accueil de loisirs collectif pour des mineurs est un acte éducatif. En effet, nous considérerons que l'éducation est globale et concerne tous les acteurs qui interviennent dans les différents temps des jeunes adolescents : la famille, le Collège, les temps libres, les loisirs...

Au-delà d'un aspect pratique pour les familles, le Club Ados doit avoir la capacité de proposer des activités ludiques aux jeunes dans un esprit de cohérence éducative.

Il est ouvert pendant les vacances scolaires les mercredis et certains vendredi soir :

- Vacances de février
- Vacances de printemps
- Vacances d'été
- Vacances de la Toussaint

2. Le public visé

a. Caractéristiques de la tranche d'âge :

	Physiologiques	Intellectuelles	Sociales
12/17 ans	<ul style="list-style-type: none">-Besoins de repousser ses limites-Complexes importants-Goût du risque et du défi	<ul style="list-style-type: none">-Différents parcours scolaires-Talent, passion-Rapport avec le monde professionnel-Esprit critique et engagement-Constitution du noyau dur des valeurs-Intérêt pour les nouvelles technologies	<ul style="list-style-type: none">-Sorties, Amis-Contradiction, Rébellion-Majorité sexuelle-Recensement-Conduite accompagnée, BSR-Émancipation, 1er boulot-Identification un groupe-Relation à l'adulte (+ et -)

La liste des données ci-dessus n'est pas exhaustive mais sert de base à la construction de notre projet pédagogique.

b. Caractéristiques du public

La caractéristique essentielle de ce public est qu'il s'agit d'adolescents fréquentant le même collège. En majorité, les familles sont composées d'ouvriers, d'employés et d'agriculteurs (viticoles pour la plupart).

3. Les Objectifs

La pédagogie de l'autonomie sera un des principes fort de notre approche quelle que soit l'activité pratiquée. Le club ados propose quatre leviers d'intervention : des démarches éducatives démocratiques, des activités ludo-éducatives innovantes et évaluées, des activités physiques et sportives « génératrices » de citoyenneté et enfin un accès facilité à la diversité culturelle.

Le jeune n'est pas :

- Semblable à un autre
- Une simple charge financière
- Un produit à formater
- Un être ayant des besoins seulement physiologiques

Le jeune :

- Est déjà une personne singulière
- A droit à la bienveillance
- Doit avoir la possibilité d'évoluer à son rythme
- Doit pouvoir se construire

a. Les objectifs généraux

- L'accueil des enfants des communes avoisinantes (TAUTAVEL) sur la structure d'accueil situé sur la commune de Vingrau

-Le développement de l'esprit collectif c'est à dire que l'équipe de direction et l'équipes d'animation doivent travailler ensemble et provoquer des rencontres entre les différents enfants de chaque commune.

- La mutualisation des moyens humains, financiers et matériels, notamment la mutualisation des moyens de transports et l'accès à des activités communes pour les enfants

Objectifs spécifiques

-Permettre aux jeunes de vivre un temps de vacances (L'organisation des différents temps et le fonctionnement du Club Ados permet aux jeunes de se détendre et de se sentir en vacances.)

-Favoriser les relations et les échanges.

-Favoriser le développement et l'épanouissement du jeune (Par la pratique et la découverte d'activités diverses et variées dans les domaines du loisir, de la culture et du sport. Par l'acquisition ludique de savoirs et de techniques particulières. Par l'accès à de moyens de communication, d'information et de prévention. En participant au développement physique et intellectuel des jeunes. En valorisant l'esprit de solidarité, de tolérance, et de citoyenneté. En privilégiant les rencontres et les échanges.)

-Favoriser la socialisation et l'autonomie (A travers le « vivre ensemble » et la vie collective, nous avons la responsabilité de l'épanouissement et du bien-être de l'adolescent ; nous devons notamment lui permettre d'évoluer parmi ses pairs au sein d'un cadre sécurisé, de développer sa capacité d'initiative et de prise de

responsabilité. L'accompagnement des projets de jeunes est privilégié. Des outils et de moyens permettant l'expression, la création et la valorisation des cultures jeunes seront mis à disposition. Des temps collectifs de convivialité seront privilégiés ; notamment lors des temps du repas que les jeunes devront organiser ensemble.)

-Respecter l'individualité et la spécificité de chacun (L'organisation des animations, des ateliers et des activités tient compte des capacités de chacun, de leurs aptitudes, de leur maturité physique et psychique. Les modes de participation aux activités privilégient le volontariat)

-Devenir un individu responsable

Objectifs opérationnels

-Favoriser les échanges entre structures d'accueil mais aussi à travers de séjours et de sorties.

-Mise en place de projets d'animation ou des échanges avec les parents, des associations et des structures de nos aînés

-Sensibiliser les jeunes à la lutte contre l'isolement et l'exclusion des populations fragilisées.

-Mise en place d'activités autour du recyclage, musique, sport, arts, santé....

b. Les activités

Le Club Ados est un espace de loisirs et d'éducation qui se différencie de l'école.

C'est un lieu où le jeune va passer une partie de ses vacances ; il est donc, avant tout, un lieu de détente et de loisirs et doit répondre à ses attentes.

Le Club Ados est t'organisé afin de proposer des activités variées qui répondent aux intérêts des jeunes :

- Activités physiques et sportives
- Activités de création et d'expression
- Activités manuelles, scientifique, cuisine
- Activités de découverte du milieu environnant, du patrimoine local, de l'environnement naturel
- Activités liées à la solidarité, à la citoyenneté...
- Séjour

L'animateur est en mesure de mettre en place des outils et des moyens afin pour que les jeunes aient la possibilité de proposer, de choisir et donner leur avis sur les activités, les animations, le fonctionnement de la structure.

L'organisation du Club Ados doit permettre au jeune d'être acteur de ses vacances.

Les activités sont choisies en fonction des idées des jeunes ou des demandes de la commune.

Les activités sont en lien permanent avec le projet éducatif mais aussi en lien avec des valeurs importantes qui sont :

- S'exprimer
- Favoriser l'ouverture culturelle
- Favoriser l'autonomie
- Le partage
- La citoyenneté

Les séjours courts sont organisés sur les vacances d'été. Ils se composent de mini-camps de 4 jours et 3 nuits.

L'objectif étant de : Favoriser la prise d'autonomie du jeune et partager des instants conviviaux en collectivité.

4. Les moyens

a. Humains

L'encadrement est assuré par une équipe d'animation qui est composée de :

Le Directeur

Aurélié POIROT, la directrice de l'accueil de loisirs est diplômée du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) diplôme Jeunesse et Sports. La directrice a pour rôle de veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants. Elle doit gérer une équipe d'animateurs, monter des projets pédagogiques. Trouver des partenaires et des moyens financiers ainsi que contribuer à la formation d'animateur stagiaire. Elle est disponible, à leur écoute ainsi qu'à celle des parents. Elle est la personne référente pour informer ces derniers (informations éducatives, réglementaires ou organisationnelles). Elle favorise leur participation. Elle transmet, explique, détaille le projet éducatif de la Mairie à son équipe. Elle anime les temps d'écriture du projet pédagogique (mise en œuvre du projet éducatif). De la même manière qu'avec les familles et les enfants, elle est à l'écoute des animateurs et des autres membres de l'équipe. Elle peut, le cas échéant, leur apporter des solutions, être force de propositions ou s'inscrire en soutien lors de l'organisation d'une activité. Le travail de l'équipe est évalué selon des critères définis à l'avance dans ce projet pédagogique. De ce fait il assure le lien entre les usagers (familles, enfants), les professionnels, la collectivité et les institutions.

L'équipe d'animateur/stagiaire

Des animateurs qui jouent un rôle éducatif (apprentissage de la vie en collectivité), un rôle de sécurité (affective, morale, physique) et d'animation pour permettre aux enfants de découvrir et d'expérimenter. Les animateurs sont les relais du directeur. Ils sont de ce fait garants de la sécurité morale, affective et physique des enfants qui leurs sont confiés. Ils accueillent ces derniers et sont à leur écoute ainsi qu'à celle de leur famille. Ils connaissent, appliquent et font respecter le règlement intérieur de la structure. Ils communiquent les informations importantes à leurs collègues, et au Directeur. Ils établissent ensuite des activités. Ces activités sont adaptées aux besoins de la tranche d'âge sur laquelle ils sont missionnés. Les activités sont organisées en plannings, présentés aux usagers. Les stagiaires ont un accompagnement et une évaluation qui est mis en place dès le début afin de fixer avec lui les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir.

La place des parents

Les parents ont une place importante dans la vie du Club ados. La plupart des jeunes arrivant seul et partant seul il est compliqué de voir les parents nous nous servons de l'accueil du matin et du soir de L'ALSH pour échangés avec eux ou en répondant à leurs interrogations lors de rencontre organisé. Ce qui permet d'installer une relation de confiance.

b. Matériels

Locaux de la structure

Les locaux appartiennent à la mairie et l'ancienne bibliothèque et l'ancien siège du rugby qui sont à disposition. Ce qui permet d'accueillir les jeunes et de pouvoir stocker le matériel et les documents. Ils disposent de toilettes et de lavabos.

Les locaux n'ayant pas de toilettes adaptées à un jeune en situation de handicap (ex : fauteuil roulant) il serait amené dans les toilettes où se trouvent les classes de l'école.

Il est important de réfléchir aux espaces afin de rendre les lieux agréables. Les aménagements doivent permettre aux jeunes d'évoluer le plus librement possible dans un espace sécurisé, sécurisant avec des repères clairs. Ceci, afin de permettre au jeune d'agir de façon autonome. L'aménagement de l'Espace Jeunes permet l'organisation et la pratique d'activités variées dans ses locaux ou ses abords directs, qu'elles soient autonomes ou accompagnées, sans qu'elles soient perturbées par la présence ou le comportement d'autres publics éventuellement présents.

c. Financiers

Tarifs

Les temps d'accueil sont en accès libre.

Les tarifs des activités loisirs et séjours sont fixés, pour chaque année civile, par délibération du Conseil Municipal et appliqués en fonction du quotient familial pour certaines activités (les tarifs sont calculés en fonction du coût total et du nombre d'inscrits et sont indiqués sur les programmes d'activités).

Le quotient familial est calculé par la CAF et vérifié sur CDAP (Consultation des Données Allocataires Partenaires) par la direction au 1er février et au 1er septembre de l'année en cours. Idem pour le coefficient MSA sur MSA.fr. Si changement de situation en dehors de ces dates, merci d'en informer la direction.

d. Les partenariats

Institutionnels

Le club ados bénéficie d'un partenariat privilégié avec :

- Plus ponctuellement, le club ados fait appel aux Associations présentes sur la commune pour développer leurs projets
- La Maire de Tautavel

Financier

- La municipalité de Vingrau
- La Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Orientales
- La participation des familles
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociales
- La MSA
- La mairie de Tautavel

5. Fonctionnement de la structure

VOIR RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA STRUCTURE

Le Club Ados est un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et organisé sur la structure « Espace Jeunes » de la commune de Vingrau durant les périodes de vacances scolaires (sauf Noël). Il s'adresse spécifiquement aux jeunes colégiens et autres de la commune âgée de 12 à 17 ans.

Sa capacité d'accueil est de 12 places (cette capacité pouvant éventuellement évoluer suivant inscriptions). Le Club Ados est ouvert à tous les jeunes de la commune.

L'accès à ce lieu est libre selon les horaires définis ci-dessous, c'est-à-dire que le jeune peut venir et repartir dès qu'il le souhaite. Dès lors, en dehors de l'enceinte des locaux, le jeune n'est plus soumis à la responsabilité de l'encadrement.

Jours et Horaires d'ouverture

En période de vacances scolaires :

Vacances d'hiver

Vacances de printemps

Vacances d'été

Vacances d'Automne

Du lundi au vendredi de **14h à 17h30**

Hors vacances scolaires :

Le mercredi de 14h 17h30

Le vendredi de 19h à 22h

Les règles de vie

Elles sont mises en place avec les jeunes mais aussi avec les animateurs sur les points suivants :

- Ce que l'on a le droit de faire
- Ce que l'on n'a pas le droit de faire
- Ce que l'on peut négocier

L'équipe veille à ce que chaque jeune accueilli n'affiche pas d'appartenance religieuse ou politique qui pourrait constituer une forme de provocation ; elle invite, après discussion, à la discrétion.

6. La communication

Avec les familles

Nous appuyons notre communication, sur :

- 1 mois avant la période de vacances, les documents nécessaires à l'inscription (dossier d'inscription, programmes...) sont distribués aux jeunes au club ados. A partir du moment où le dossier d'inscription est rempli il est valable toutes l'année et est renouvelé tous les ans avant les vacances d'été.
Il donne accès au périscolaire et l'extrascolaire.

Le projet pédagogique est présenté aux parents lors des inscriptions s'ils le demandent ou accessible sur le site de la commune.

D'une manière générale nous souhaitons associer le plus possible les parents à notre travail. Ceci commence par une prise en considération de ces derniers et une écoute attentive de la part de l'équipe (dans le respect toutefois du cadre du règlement intérieur).

La communication passe aussi par :

- Affichage aux entrées des locaux.
- Informations sur les panneaux d'affichages communaux.
- Informations par le biais du site internet de la commune
- La page Facebook
- Communication par la Mairie de Tautavel

Avec les partenaires et/ou intervenants :

Les partenaires

- *La CAF
- *La MSA
- *Direction Départemental de la Cohésion Sociale des Pyrénées Orientales

Les communes Vingrau/Tautavel

Plus ponctuellement, le club ados fait appel aux Associations présentes sur les communes pour développer leurs projets.

Le projet pédagogique leur est transmis.

Avec les bénévoles

L'apport de compétence venant de bénévoles constitue une véritable plus-value pour le travail de l'équipe, la vie du club ados, et plus largement le temps des loisirs du jeune. Ainsi, nous favorisons ce type d'intervention avec la participation des associations communales.

8. L'accueil d'un jeune en situation de handicap

a. Les moyens

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs a été réfléchi et établi de façon à pouvoir accueillir, dans la mesure du possible, l'ensemble du public et notamment les enfants en situation de handicap.

Le directeur de l'accueil de loisirs, est le référent auprès des familles désireuses d'inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs.